

PROCÈS-VERBAL DU 26 Janvier 2024

Séance du 26-01-2024
à 19 h 00
Convocation du 22-01-2024

Nombre de conseillers

- En exercice : 12
- Présents : 07
- Pouvoirs : 01
- Absents : 03

Le vingt six janvier deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUCHOIR, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CRAPPIER Magali, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs CRAPPIER Magali, ETEVE Isabelle, LECOMTE Marie-Jeanne, PILLOT Jean, Madame FOURNIER Dolorès, Monsieur Pierre GRAUX, Madame VERLIN Christiane formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir : Madame DOUCHET Chantal a donnée pouvoir à Madame CRAPPIER Magali.

Absents : Messieurs FLAMENT François, PITAVY Jean-Pierre, BARBIER Gérard.

La séance est ouverte,

Monsieur Jean PILLOT est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil valide à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- ✓ Délégation donnée à Madame le Maire pour les signatures des marchés publics et des devis.
- ✓ Questions diverses

OBJET : Délégation donnée à Madame le Maire pour les signatures des marchés publics et des devis.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le devis pour l'accessibilité de la mairie et des écoles a été signé le 27 janvier 2023 pour l'entreprise PIVETTA.

Madame le Maire demande une autorisation rétro-active de la délégation de signature expresse au maire ayant été oubliée lors de la prise de la délibération du 8/12/2022 pour la demande de subvention.

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal à l'unanimité autorise la délégation de signature à Madame le Maire.

Madame le Maire expose que conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du code général des Collectivités territoriales qui permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et pour la durée du présent mandat de confier à Madame le Maire la délégation suivante :

-De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Questions diverses :

Fin de séance 19h15.

Le secrétaire de séance

Madame le Maire